

Bilan des Assemblées Générales

Au 30 juin 2026



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Synthèse



GDA, une démarche d'actionnaire actif portée par une politique de vote exigeante et un dialogue constructif

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts remplit pleinement son rôle d'actionnaire actif en exerçant systématiquement ses droits de vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dans lesquelles elle investit.

La gestion d'actifs (GDA) déploie une démarche d'influence auprès des entreprises pour promouvoir les meilleures pratiques. Pour ce faire, la gestion d'actifs effectue chaque année une revue de sa politique de vote et se réfère aux principes qui formalisent ses attentes en matière de gouvernement d'entreprise. Ils constituent le socle de référence du dialogue actionnarial entretenu tout au long de l'année par les équipes de la gestion d'actifs.

Ce dialogue permet à l'Institution publique d'apprécier la pertinence des résolutions soumises au vote en assemblées générales et donc d'exercer de façon éclairée sa responsabilité d'actionnaire engagé.

4^e investisseur institutionnel de France, la direction des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts dispose de 320 Md€ d'actifs sous gestion en valeur de marché au 31/12/2025, dont 97 % sont gérés en direct par des équipes internes de gérants. La gestion d'actifs favorise une approche bilatérale du dialogue actionnarial avec les entreprises, c'est-à-dire en direct et sans intermédiaire.

La continuité du dialogue, le suivi de la progression dans le temps long et la confidentialité des informations échangées sont cruciaux pour maintenir une influence et obtenir des résultats.

7 735

RÉSOLUTIONS VOTÉES
EN 2026

LORS DE 535

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

320 Md€

D'ACTIFS SOUS GESTION



Rappel des évolutions de la politique de vote applicable à la saison 2026

Les évolutions de la politique de vote de la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts se sont vues appliquées durant l'année 2026 :

- GDA a demandé aux entreprises d'intégrer un **critère extra-financier lié au numérique et au digital dans la rémunération des dirigeants**, et pour cela le poids total des critères extra-financiers dans les politiques ex ante sera porté à 25 %.
- L'enrichissement de la **grille d'analyse sur les rapports de durabilité et les comptes non financiers** avec une évolution de la méthodologie d'analyse qui permet l'intégration des enjeux liés à l'IA et à la résilience numérique.
- Le renforcement des **exigences de GDA à l'égard des entreprises les plus exposées en matière de biodiversité** : elles doivent désormais intégrer impérativement un critère y afférent dans la rémunération des dirigeants.
- Après plusieurs paliers d'exigence ces derniers exercices, GDA demande désormais **l'alignement du taux de féminisation au Japon avec les autres zones géographiques**, soit un tiers des membres du conseil d'administration.
- Au-delà des engagements des entreprises, GDA promeut le **maintien de l'ensemble des droits des actionnaires**, en étant notamment favorable aux AG hybrides dans la mesure où ces derniers sont parfaitement préservés et qu'une retransmission est disponible.

Les actions clés à retenir en 2026

Un renforcement des exigences de GDA en matière de performance extra-financière en particulier pour les rémunérations des dirigeants ; et l'élargissement de son influence aux enjeux de résilience numérique pour intégrer le registre de souveraineté à la gouvernance des entreprises. Cette démarche volontariste se déploie malgré un contexte persistant du mouvement anti-ESG, marqué cette année encore par le ralentissement des dépôts de résolutions externes et de moins en moins de résolutions sur la durabilité proposées par le management des entreprises.

■ Rémunération des dirigeants et performance extra-financière

Dans la continuité de nos démarches de dialogue actionnarial, GDA a demandé aux entreprises d'introduire un critère de performance extra-financier lié aux enjeux numériques et digitaux dans la rémunération de l'exécutif.

■ Gouvernance numérique

Toujours en lien avec le renforcement de ses exigences en matière de « gouvernance du numérique », GDA a souhaité identifier les compétences et les formations des conseils d'administration en la matière. GDA a notamment veillé d'une part à l'existence de compétences concrètes et identifiables portées par les administrateurs et d'autre part à la formation régulière des conseils aux sujets émergents et d'actualité notamment l'intelligence artificielle, la cybersécurité et l'analyse des dépendances numériques.

■ Analyse des rapports de durabilité et votes de contestation

GDA a donc analysé les rapports de durabilité des sociétés qui soumettent au vote leur rapport, mais également d'un certain nombre d'entreprises qui présentent des enjeux extra-financiers spécifiques ou qui font l'objet de controverses. En cas de mise en évidence de manquement au sein de la stratégie de durabilité des entreprises, les votes de contestation se sont matérialisés sur les quitus ou les nominations d'administrateurs.

■ Mise au vote du rapport de durabilité

De plus, GDA a continué de demander aux entreprises engagées concernées par la directive européenne CSRD de soumettre au vote le rapport de durabilité, comme c'est déjà le cas en Espagne et en Suisse où la loi le demande. En cohérence avec cette demande, notre grille d'analyse s'est renforcée, notamment sur les enjeux de gouvernance et de résilience numérique.

■ Résolutions externes

L'année 2026 a encore été caractérisée par la baisse du nombre de résolutions externes déposées en assemblée générale. Sur le périmètre investi de GDA, c'est particulièrement marqué pour les questions sociales et environnementales (climat & biodiversité), avec une baisse de quasiment 50 % entre 2024 et 2025 et désormais de 30 % entre 2025 et 2026. En revanche, les résolutions externes liées à l'IA se multiplient et permettent de mettre l'accent sur les droits humains, l'impact sur l'emploi et la désinformation.

■ Say on Climate

Concernant les résolutions Say on Climate, GDA a maintenu une analyse au cas par cas, avec une grille renforcée depuis 2024 par un volet « adaptation » et sur la transparence du scope 4. Ainsi, sur les 3 résolutions analysées, une seule a fait l'objet d'une abstention en 2026.

36 %

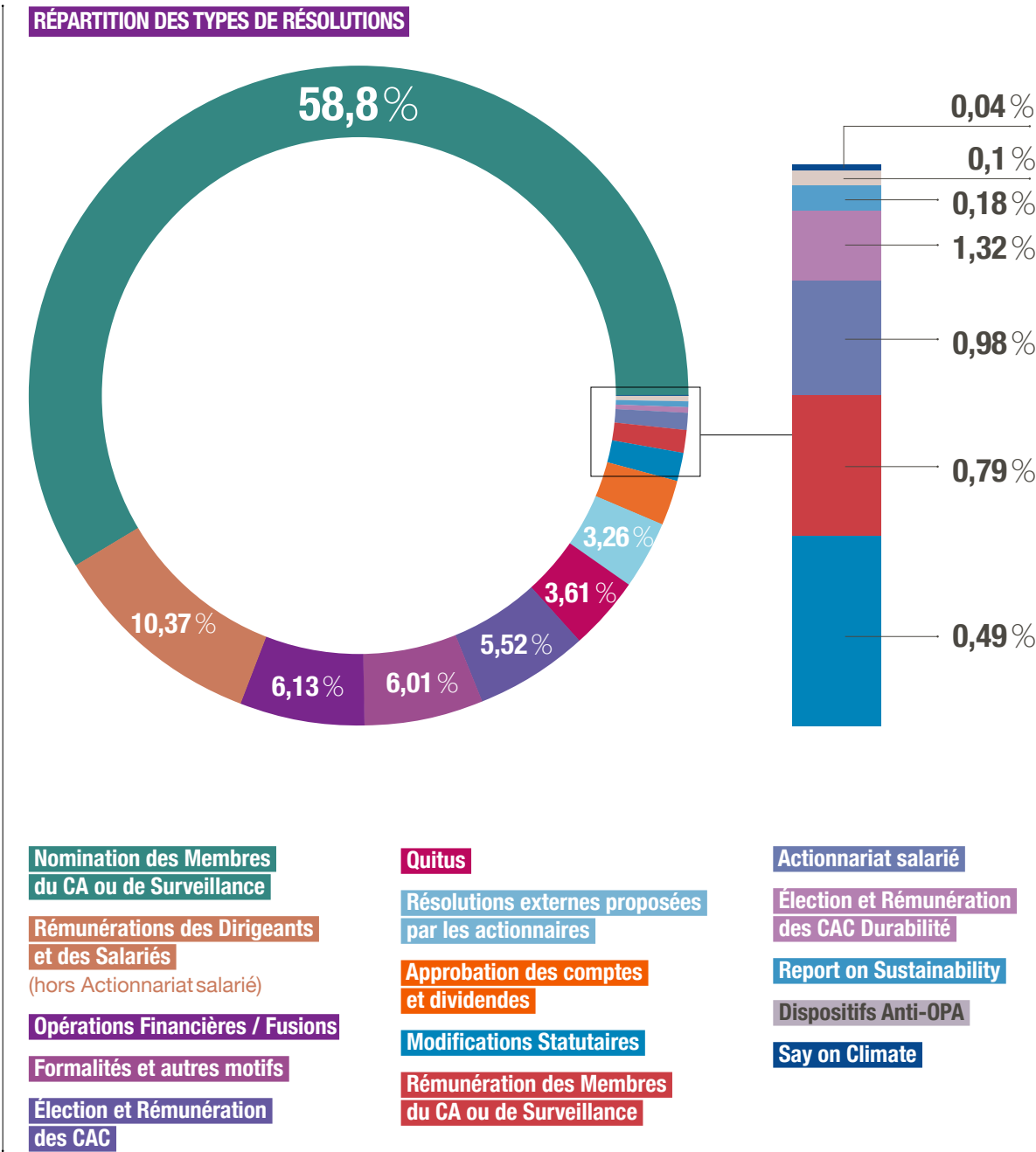
TAUX DE CONTESTATION
GLOBAL DE GDA EN 2026

Droits de vote



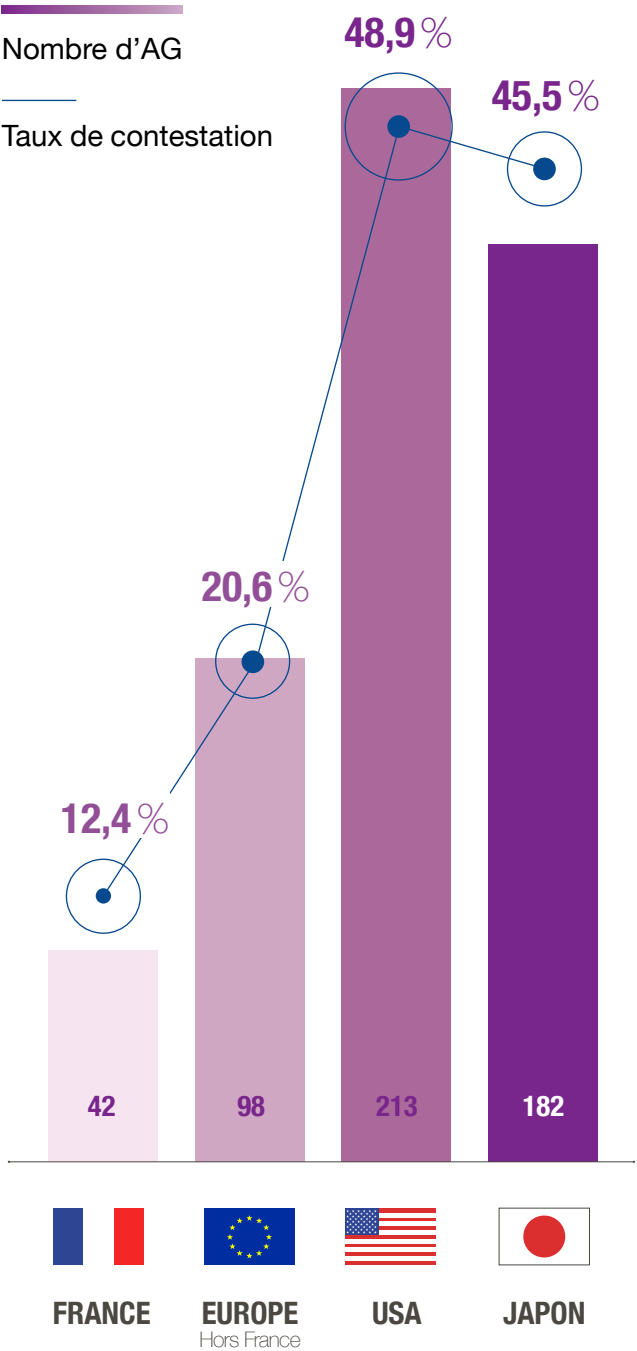
Exercice des droits de vote

Au 30 juin 2026, la gestion d’actifs en direct (GDA) a voté à 535 assemblées au cours de cette année, soit 7 735 résolutions, réparties de la façon suivante :



Le taux de contestation global, qui comprend les votes «Contre» et les votes «Abstention», ressort à 36 %. Il se répartit selon la géographie suivante :

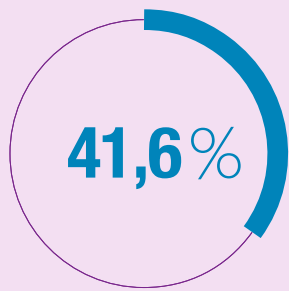
TAUX DE CONTESTATION
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



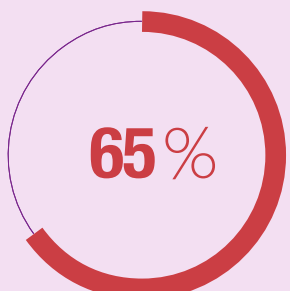
IMPORTANT : les encours sont majoritairement en France (70 %) et en Europe (25 %) et marginalement dans le reste du monde (5 %).

Les principaux thèmes de contestation restent inchangés. La composition du conseil et la rémunération restent les principaux sujets de désaccord.

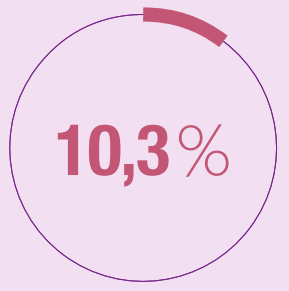
PRINCIPAUX TAUX DE CONTESTATION



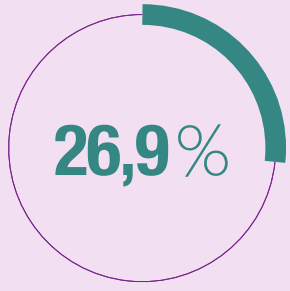
NOMINATION DES MEMBRES
DU CA OU DE SURVEILLANCE



RÉMUNÉRATION
DES DIRIGEANTS



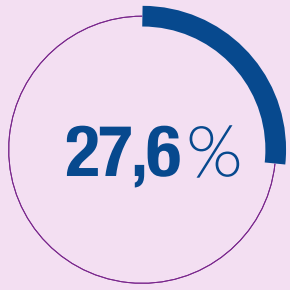
OPÉRATIONS FINANCIÈRES/
FUSIONS



ÉLECTION ET RÉMUNÉRATION
DES CAC



RAPPORT
DE DURABILITÉ



RÉMUNÉRATION DES MEMBRES
DU CA OU DE SURVEILLANCE

Analyse thématique



Analyse thématique sur les détentions directes du périmètre GDA

En 2026, les votes de GDA sur les détentions directes traduisent un renforcement des exigences sur quatre principaux volets : la composition des conseils et leurs compétences numériques, la rémunération des dirigeants, les controverses liées aux entreprises et leur performance climatique.

Composition du conseil

GDA promeut une gouvernance exigeante en matière de diversité, avec un seuil minimum d'un tiers de femmes au conseil dans l'ensemble des géographies.

Féminisation

- Le manque de féminisation est responsable de 49,7 % des votes négatifs sur l'ensemble des résolutions relatives à la nomination ou au renouvellement de mandat.
- En Europe, seulement 4 entreprises ne respectent pas le seuil attendu, soit 22 % des votes négatifs concernant les nominations.
- En comparaison, cette proportion atteint 57 % aux États-Unis et 92 % au Japon.

VOTES NÉGATIFS SUR LES RÉOLUTIONS LIÉS AU MANQUE DE FÉMINISATION :



22%



92%



57%



Cumul de mandats

En France, les cumuls de mandats restent la principale raison d'opposition.

La prise en compte de la performance du conseil et la mise en œuvre de la responsabilité de ses membres, vis-à-vis des actionnaires, nécessitent que les mandats soient régulièrement soumis au vote des actionnaires.

CHACUN MEMBRE DOIT DONC DÉTENIR UN NOMBRE DE MANDATS TEL QU'IL SOIT À MÊME D'ASSURER PLEINEMENT SES FONCTIONS :

- ▶ 4 mandats au maximum pour tous les membres,
- ▶ 1 mandat externe au maximum pour les dirigeants exécutifs,
- ▶ et 2 mandats externes au maximum pour les présidents non exécutifs. Par ailleurs, les présidents non exécutifs ne devraient pas cumuler plusieurs mandats de présidence non exécutive.

En 2026, presque 7 % des votes de contestation sur les renouvellements ou nominations d'administrateurs le sont pour cette raison.

Numérique

La souveraineté numérique représente un enjeu stratégique majeur pour la Caisse des Dépôts, qui en fait une priorité également dans sa démarche en tant qu'investisseur institutionnel responsable.

Au regard des risques liés aux dépendances technologiques, GDA analyse systématiquement les compétences numériques des administrateurs au sein des conseils d'administration engagés pendant l'exercice, afin de garantir une gouvernance éclairée sur ces sujets critiques. Dans le cadre de son dialogue actionnarial, GDA engage activement les entreprises de son portefeuille à évaluer leurs vulnérabilités numériques, la résilience de leurs systèmes et les plans d'action associés. Pour ancrer cette dynamique, GDA encourage l'intégration d'un critère extra-financier dédié au numérique dans les dispositifs de rémunération variable, alignant ainsi les intérêts des dirigeants sur la résilience et l'autonomie technologique de leurs organisations.

Rémunération des dirigeants de l'entreprise

La Caisse des Dépôts, en qualité d'actionnaire responsable et de statut public, est particulièrement vigilante aux rémunérations excessives des dirigeants et applique un principe de rémunération modérée en toute circonstance. GDA mène également depuis plusieurs années une campagne d'engagement pour l'intégration de critères de performance extra-financiers, pertinents, mesurables et alignés avec la stratégie de durabilité de l'entreprise.

GDA s'assure notamment de l'équilibre de sa composition, en termes de montant, mais également de structure comme pour la sélection des conditions de performance.

Au premier semestre 2026, le taux de contestation des résolutions relatives à la rémunération des dirigeants s'élève à 65 %. La principale cause de vote négatif reste le montant excessif attribué ou attribuable aux dirigeants. Dans 73,5 % des cas de votes contestataires, le montant excessif attribué ou attribuable fait partie des raisons de non-approbation.

65%

C'EST LE TAUX DE CONTESTATION AUX RÉOLUTIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, AU PREMIER SEMESTRE 2026

73,5%

DES VOTES CONTESTATAIRES METTENT EN CAUSE LE MONTANT EXCESSIF ATTRIBUÉ OU ATTRIBUABLE

Ratio d'équité

GDA encourage fortement les politiques de rémunération qui assurent, dans leurs structures et leurs montants, une cohésion sociale au sein de l'entreprise et est favorable à la publication d'un ratio d'équité.

En Europe, 9 entreprises ont fait l'objet d'un ou plusieurs votes négatifs en raison d'une augmentation disproportionnée de la part fixe de la rémunération des dirigeants au regard de l'augmentation de celle des salariés.

Par ailleurs, cette année, GDA continue de demander systématiquement aux entreprises de s'engager dans une démarche pour tendre vers l'intégration de 30 % minimum des ETP globaux dans le calcul du ratio d'équité afin d'avoir un ratio le plus représentatif de l'entreprise.

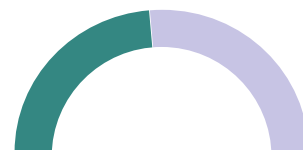
30%

C'EST L'OBJECTIF D'INTÉGRATION
DES ETP GLOBAUX DANS
LE CALCUL DU RATIO D'ÉQUITÉ

Présence et exigences des critères ESG dans la rémunération variable

GDA veille à ce que les critères extra-financiers utilisés soient impérativement intégrés à la rémunération variable des dirigeants, plus précisément à hauteur d'au moins 20 % de la rémunération à court ou long-terme en ex post, et demande désormais 25 % en ex ante, considérant la prise en compte de critères liés au numérique. Outre la pondération, ces critères font également l'objet d'une analyse qualitative afin d'en déterminer la pertinence et le bon alignement avec les enjeux du secteur et les ambitions de l'entreprise en la matière.

EN 2026 :



48,4%

DES VOTES CONTRE
LA RÉMUNÉRATION DES
DIRIGEANTS ONT EU POUR
MOTIF LE CRITÈRE ESG

70%

DES CAS, DU FAIT
DE L'ABSENCE
DE CRITÈRES
EXTRA-FINANCIERS

30%

DU FAIT D'UNE
PONDÉRATION ET/
OU D'UNE QUALITÉ
INSUFFISANTE

Parmi les sociétés françaises investies par GDA, qui ont intégré un ou plusieurs critères extra-financiers, au moins 9 ne respectent pas la pondération minimale attendue. Ce défaut a entraîné 30 % des votes de contestation.

Le fort taux d'opposition observé aux États-Unis (99 %) s'explique principalement par une rémunération excessive, doublée d'une absence de critères extra-financiers dans deux tiers de ces votes contre.

Les controverses liées aux entreprises conduisent à des votes négatifs

GDA s'est opposée à 30 résolutions à cause des controverses soulevées au sein des entreprises concernées.

Le vote contre ou l'abstention s'est porté sur des renouvellements d'administrateurs, le quitus aux administrateurs, des modifications statutaires ou directement le rapport de durabilité, en lien avec les décisions du comité controverses de GDA.

Par ailleurs, certains votes de contestation relèvent des enjeux de durabilité pour des entreprises qui ne répondent pas, à ce stade, à l'intégralité des objectifs de GDA, dont le vote s'inscrit alors dans une démarche d'escalade.

La performance climatique conduit à des votes négatifs

Dans la continuité des exigences climatiques de la gestion d'actifs, une attention particulière a été portée aux deux éléments suivants :

la réduction en intensité carbone sur 3 ans et la prise en compte du scope 3 dans la cible de décarbonation.

GDA s'est opposée ainsi à 21 résolutions de nominations ou renouvellements de président de comité RSE ou de président de conseil pour des entreprises qui n'avaient aucun des deux critères susmentionnés.

Focus 2026



Sur l'année 2026, plus de 1 250 résolutions externes ont été recensées à travers le monde, soit une baisse de plus de 20 % par rapport à 2024. Cette baisse est principalement marquée aux États-Unis, où la croissance des résolutions externes liées à la gouvernance n'a pas compensé la diminution des dépôts de résolutions externes environnementales ou sociales.

1250

RÉSOLUTIONS EXTERNES
DÉPOSÉES PAR DES
ACTIONNAIRES AU NIVEAU
MONDIAL

182

RÉSOLUTIONS
EXTERNES VOTÉES
PAR GDA AU 30 JUIN 2026

Les résolutions externes

Les résolutions externes déposées par les actionnaires peuvent concerner tous les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance, avec une prépondérance pour ces derniers qui représentent plus des trois quarts des résolutions externes. La gestion d'actifs s'accorde à étudier ces résolutions externes pour soutenir toutes celles qui concourent à une meilleure transparence des pratiques et prise en compte des enjeux ESG.

Au 30 juin 2026, GDA a voté 182¹ résolutions externes sur son périmètre, en baisse par rapport aux résolutions de la saison 2025 (213 résolutions), réparties comme suit :

Thèmes	Nb de résolutions	Répartition	Nb POUR	Approbation GDA
Climat	25	13,7 %	20	80 %
Biodiversité	4	2,2 %	4	100 %
Social	29	15,9 %	24	82,8 %
Gouvernance	117	64,3 %	82	70,1 %
Numérique	7	3,8 %	7	100 %
Total	182	100 %	137	75,3 %

La tendance des résolutions anti-ESG aux États-Unis se poursuit, avec un total de 43 résolutions anti-ESG (ayant entraîné une opposition de GDA sur l'ensemble de ces résolutions), mais leur impact lors de l'assemblée générale reste marginal compte tenu du maintien des positions pro-ESG de la plupart des actionnaires.

Après la forte baisse observée l'année dernière sur le nombre de résolutions externes sociales (2024 : 113 résolutions, 2025 : 53 résolutions), la baisse s'intensifie avec seulement 33 résolutions externes sociales à mi-année 2026.

La thématique biodiversité a aussi subi une forte baisse passant de 15 résolutions externes en 2025 à seulement 4 à mi-année 2026. Ces fortes baisses s'expliquent essentiellement par la poursuite du backlash anti-ESG aux États-Unis.

À l'inverse, les résolutions externes sur le numérique se sont accélérées depuis 2024, bien que la majorité des résolutions de cette thématique reste exclusivement américaine, les grandes entreprises de la tech concentrent l'essentiel des dépôts.

¹ Les 43 résolutions externes anti-ESG sont exclues du décompte des résolutions et 27 voti di lista (pour les entreprises italiennes) qui relèvent de la nomination d'administrateurs et de CAC qui ont été reclassées.

Résolutions environnementales

- Sauf exception, GDA soutient les résolutions demandant des efforts environnementaux ; ainsi, sont soutenues toutes les demandes de transparence, d’objectifs, de renforcement d’ambition, de certification, etc. qui renforcent les efforts des entreprises en matière environnementale.
- L’ensemble des résolutions externes environnementales non soutenues par GDA concernent des cibles ou des stratégies climat qui demandaient une transformation impossible aux entreprises visées.

Sous-thèmes	Nb de résolutions	Répartition	Nb POUR	Approbation GDA
Stratégie climat	10	40 %	5	50 %
Cibles climatiques	4	16 %	4	100 %
Reporting climat	11	44 %	11	100 %
Total - Climat	25	100 %	20	80 %
Recyclage	1	25 %	1	100 %
Dépendances et impacts	2	50 %	2	100 %
Bien-être animal	1	25 %	1	100 %
Total - Biodiversité	4	100 %	4	100 %

Résolutions sociales, sociétales et numériques

La baisse en volume de résolutions externes sociales et sociétales se poursuit, les thématiques restent stables par rapport à l’année dernière.

On observe l’émergence de **résolutions externes numériques** avec un prisme beaucoup plus social. Si la cybersécurité, la protection des données et la gouvernance de l’IA sont les thèmes récurrents, nous avons constaté une augmentation des enjeux sociétaux liés à l’IA — impact sur le travail, droits humains et désinformation.

Sous-thèmes	Nb de résolutions	Répartition	Nb POUR	Approbation GDA
Conditions de travail	6	20,7 %	4	66,7 %
Droits humains	7	24,1 %	6	85,7 %
Diversité et inclusion	4	13,8 %	4	100 %
Parties prenantes	4	13,8 %	2	50 %
Lobbying	8	27,6 %	8	100 %
Total - Social	29	100 %	24	82,8 %
IA et droits humains	2	28,6 %	2	100 %
Gouvernance de l’IA	2	28,6 %	2	100 %
Désinformation	1	14,3 %	1	100 %
Protection des données	2	28,6 %	2	100 %
Total - Numérique	7	100 %	7	100 %

Les Rapports en durabilité et comptes extra-financiers

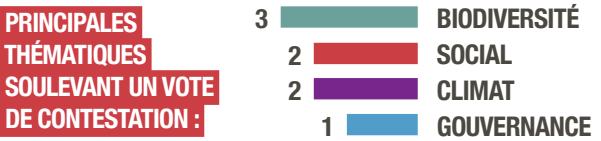
En 2024, la gestion d’actifs avait mis en place une grille d’analyse dédiée aux résolutions portant sur l’approbation des rapports de durabilité. D’un point de vue réglementaire, cette pratique concernait exclusivement les marchés espagnols et suisses.

En 2025, la grille d’analyse a été revue et renforcée via des critères discriminants, ainsi qu’une nouvelle méthodologie d’analyse : pour les marchés sans réglementation dédiée, une analyse de GDA a tout de même été effectuée pour les sociétés qui ont fait l’objet de controverses sévères ou sujettes à un contexte spécifique.

En 2026, la grille s’est encore renforcée avec l’ajout d’un volet numérique et IA. GDA a continué d’analyser des rapports de durabilité hors marché concerné par un vote direct sur ce dernier.

Les différents votes de contestation se sont portés sur des renouvellements d’administrateurs ou des approbations de quitus principalement et s’inscrivent dans une démarche d’escalade. La demande d’une mise au vote par une résolution dédiée pour le rapport de durabilité dans les marchés non contraints par leur réglementation locale a été faite de façon systématique lors des engagements bilatéraux dédiés à la gouvernance en amont des assemblées générales.

Sur les 14 résolutions portant sur les rapports de durabilité des sociétés investies par GDA au premier semestre 2026, après analyse approfondie, GDA a voté 7 fois favorablement, s’est abstenue 5 fois et s’est opposée 2 fois.



Les Say On Climate

2021

Première année d'apparition des Say on Climate sur le portefeuille

GDA souhaite encourager les émetteurs dans leur démarche.

2023

Alignement sur une trajectoire 1,5°C

GDA réitère son ambition, en mettant l'accent notamment sur l'alignement des sociétés sur une trajectoire à 1,5°C.

2025

Poursuite d'une ligne de vote stricte sur le climat

GDA a poursuivi sa ligne de vote stricte sur le climat, en lien avec la politique climat du groupe. Ainsi, seules deux sociétés présentant une résolution climatique ont reçu un vote favorable de la part de GDA, faisant preuve d'efforts tangibles sur leur stratégie climatique, suivant leurs cibles de manière cohérente et présentant de réelles ambitions climatiques. Les votes CONTRE ou ABSTENTION ont été motivés par un recul de la transparence, des objectifs de CAPEX ou de la stratégie climatique, ou encore un recul des politiques climatiques.

2022

Affirmation des exigences

Sur un total de 20 résolutions, GDA vote 4 fois favorablement, s'abstient sur 7 résolutions et s'oppose à 9 résolutions.

2024

Intégration des politiques d'adaptation des sociétés

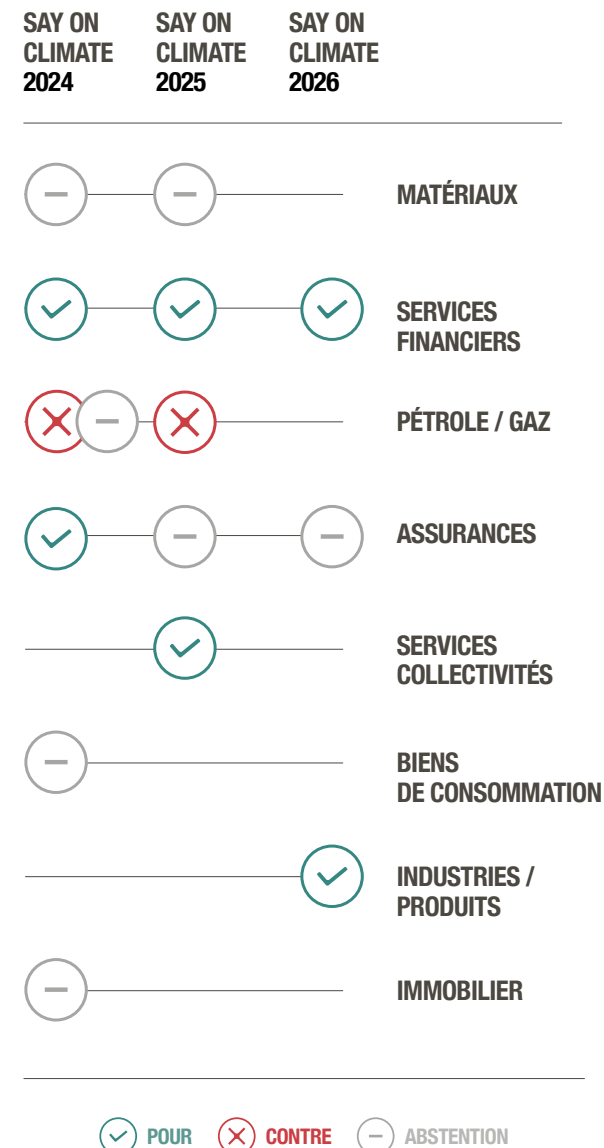
L'accent a également été mis sur les politiques d'adaptation des sociétés afin de comprendre leur résilience au changement climatique. Sur les 7 résolutions des sociétés concernées, après analyse approfondie, GDA a voté 2 fois favorablement et s'est opposée à 1 résolution jugée insatisfaisante, pour laquelle l'engagement actionnarial n'a pas permis d'éclaircir nos doutes. GDA s'est également abstenue à 4 résolutions de sociétés dont GDA a reconnu les efforts dans le temps, mais dont la stratégie climatique pourrait encore gagner en ambition.

2026

Maintien d'exigences élevées sur les résolutions climatiques

GDA a maintenu sa position rigoureuse en matière de vote climatique. Deux résolutions ont ainsi été soutenues, reconnaissant des stratégies climatiques pérennes et des trajectoires de décarbonation dont les progrès concrets et quantifiables ont été établis. Une abstention a cependant été prononcée, motivée par des lacunes en matière de transparence et un assouplissement des politiques climatiques. Cette approche reflète la volonté de GDA de concilier soutien aux initiatives ambitieuses et exigence quant à la crédibilité des engagements climatiques.

RÉPARTITION DES VOTES SELON LES SECTEURS



Maintien des exigences en 2026

Pour GDA, l'ambition est toujours d'agir sur la transformation réelle des modèles d'affaires. Par conséquent, chaque résolution interne sur ce sujet est systématiquement précédée et accompagnée d'un travail d'engagement actionnarial structuré, approfondi et traçable. Le dialogue direct avec les sociétés est une composante essentielle de la stratégie de GDA ; c'est un parti pris fondamental pour apprécier le sérieux de la démarche, et maîtriser complètement l'objet de son influence.

Le vote sur une résolution climatique est forcément associé à une démarche de progrès dans la stratégie de l'émetteur. C'est pourquoi l'approche de GDA repose sur deux leviers complémentaires :

- une analyse rigoureuse, fondée sur des critères objectifs et comparables ;
- un engagement actionnarial actif, afin d'interroger les orientations stratégiques et de challenger les choix méthodologiques.

Ce dialogue conduit les équipes à aborder en profondeur des sujets techniques tels que l'alignement à un scénario 1,5 °C, l'évaluation interne des risques physiques liés au climat, ou encore la prise en compte des émissions évitées.

... Ces discussions sont l'occasion d'évaluer non seulement les résultats mais aussi la qualité du raisonnement et la robustesse des méthodologies.

Dialogue actionnarial



Continuité d'un dialogue actionnarial nourri **dédié** à la durabilité

Un levier d'influence

La doctrine d'actionnaire responsable de la Caisse des Dépôts repose sur le pilier du dialogue avec les émetteurs. Ce dialogue est un facteur clé pour faire progresser les entreprises en matière ESG. La Caisse des Dépôts mesure chaque année son efficacité et valide ainsi sa démarche d'influence.

Avec 320 Md€ d'actifs sous gestion, la Caisse des Dépôts, 4^e investisseur institutionnel de France au travers de ses gestions d'actifs, dispose d'un poids important pour orienter les entreprises vers les pratiques les plus vertueuses tout en considérant leurs spécificités et leurs progrès.

C'est l'approche bilatérale du dialogue actionnarial avec les entreprises, c'est-à-dire en direct et sans intermédiaire, qui permet cet accompagnement sur mesure.



LA CAISSE DES
DÉPÔTS EST LE

4^e

INVESTISSEUR
INSTITUTIONNEL
DE FRANCE

Un engagement de long terme

La continuité du dialogue, le suivi de la progression dans le temps long et la confidentialité des informations échangées sont cruciaux pour maintenir une influence et obtenir des résultats. L'intégralité des demandes effectuées auprès des entreprises en portefeuille est monitorée annuellement.

Ce dialogue constructif est mené par les équipes de GDA auprès des entreprises de ses portefeuilles actions et crédit sur un champ large de thématiques : gouvernance, éthique des affaires, partage de la valeur, inégalités, communautés, droits humains, climat, biodiversité, etc. Chaque année, des progrès sont constatés et GDA y contribue par sa démarche d'influence et d'accompagnement. Les changements de pratiques des entreprises sont multifactoriels et sont menés en premier lieu au sein de l'entreprise. Le dialogue et l'engagement de l'institution aboutissent grâce à la volonté des managements et des salariés, aux évolutions de la réglementation, et grâce au travail de toutes les parties prenantes.

Cette démarche d'engagement a permis à l'actionnaire Caisse des Dépôts de dialoguer avec 99 sociétés de secteurs variés lors de 129 entretiens au premier semestre 2026. Cela représente près de 49 % des encours des portefeuilles d'actions cotées et d'obligations d'entreprises en gestion directe.

99

SOCIÉTÉS DE SECTEURS VARIÉS SOLLICITÉES DANS LE CADRE DU DIALOGUE ACTIONNARIAL

129

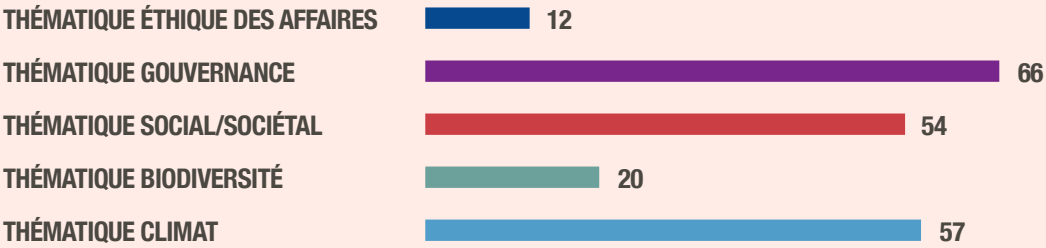
ENTRETIENS AU PREMIER SEMESTRE 2026

49%

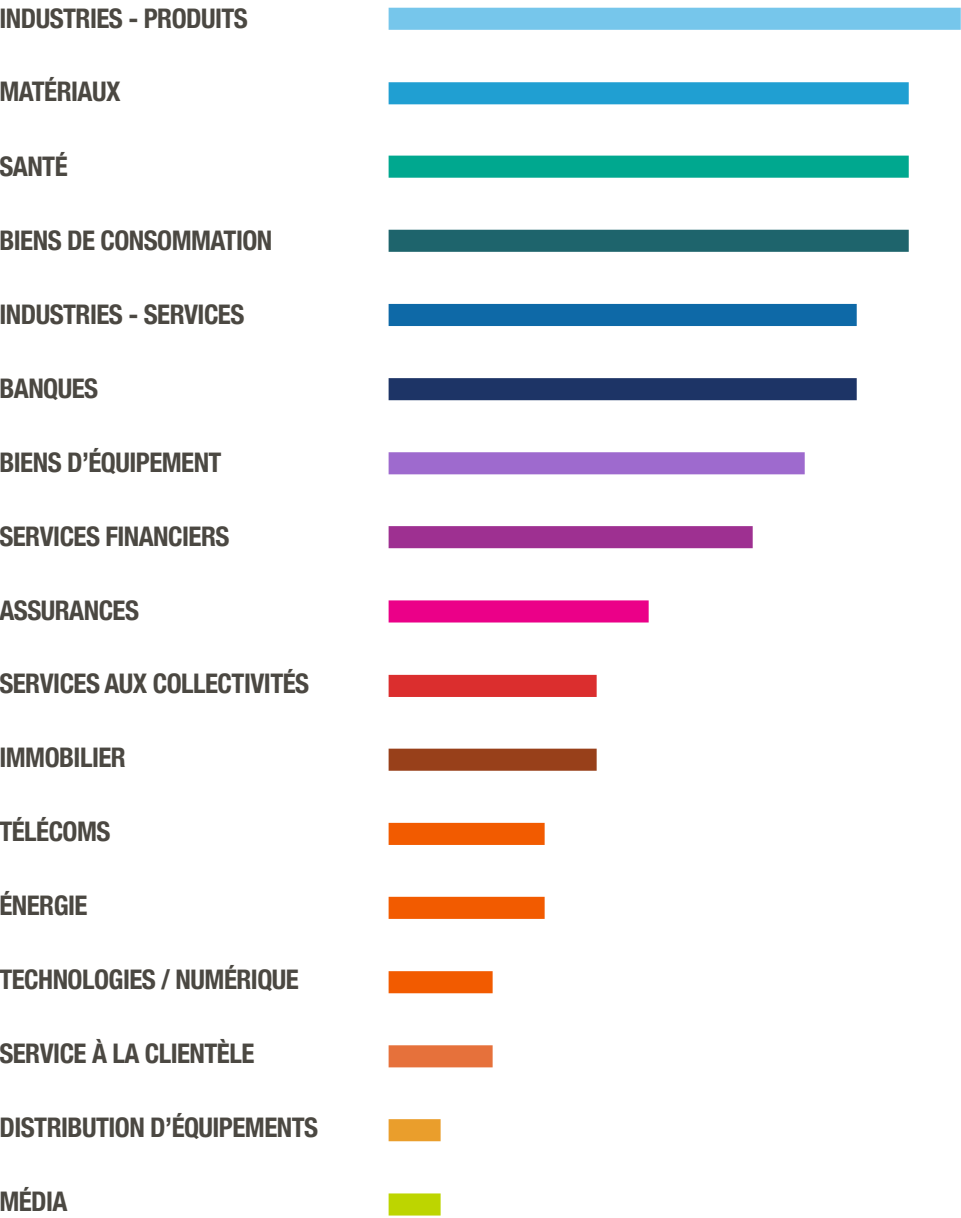
DES ENCOURS DES PORTEFEUILLES D'ACTIONS COTÉES ET D'OBLIGATIONS D'ENTREPRISES EN GESTION DIRECTE

Parmi ces 129 entretiens, les thématiques suivantes ont notamment été abordées :

NOMBRE DE THÉMATIQUES ABORDÉES



RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS RENCONTRÉES AU PREMIER SEMESTRE 2026 PAR SECTEUR



Souveraineté numérique



Le numérique, nouvel enjeu de l'investissement responsable

La souveraineté numérique comme pilier stratégique de la CDC

Pour la Caisse des Dépôts qui a lancé un **plan Horizon numérique 2030**, la souveraineté numérique est un enjeu majeur de résilience économique et géopolitique, intégré au cœur de sa mission d'intérêt général. À travers sa direction des gestions d'actifs, la CDC agit aussi comme un levier pour encourager les entreprises de son portefeuille de placements financiers à réduire les dépendances technologiques de la France et de l'Europe.

La résilience numérique au cœur de l'engagement actionnarial

GDA a rencontré plus de 31 sociétés pour les engager sur leur gouvernance numérique.

Trois éléments ont été abordés de façon systématique :

- ▶ la cartographie des compétences numériques et les modalités de décision,
- ▶ l'évaluation des dépendances numériques et notamment la présentation de **l'indice de résilience numérique (IRN)**. Cet outil mesure la capacité d'une entreprise à faire face aux risques liés au numérique. Il permet d'identifier les vulnérabilités et de prioriser les actions correctives,
- ▶ l'intégration d'un critère de performance extra-financier lié au numérique ou au digital dans la rémunération des dirigeants.



33%

DES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES INVESTIES EN ACTIONS PAR GDA INTÈGRENT DÉJÀ UN CRITÈRE LIÉ AU NUMÉRIQUE DANS LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DES DIRIGEANTS

65%

DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ONT CARTOGRAPHIÉ EN LEUR SEIN LES COMPÉTENCES LIÉES AU NUMÉRIQUE

Le dialogue actionnarial est un vecteur efficace afin de sensibiliser les entreprises aux différents enjeux de résilience numérique. L'objectif était de clarifier les processus de décision liés au numérique (IA, digital, cybersécurité, etc.). Cela permet de renforcer la transparence et l'efficacité des choix stratégiques. L'anticipation des risques et le renforcement de la compétitivité des entreprises investies sont des incontournables des stratégies numériques.

Ensemble, faisons grandir la France



Le document Politique de vote et principes de gouvernement des entreprises cotées est disponible sur le site institutionnel de la Caisse des Dépôts, il est mis à jour annuellement.
www.caissedesdepots.fr/politique-de-vote

Groupe Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP
T 01 58 50 00 00

[in](#) | [f](#) | [@](#) | [▶](#)
caissedesdepots.fr